

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/119

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 3 : COLIS DE NOËL 2021 POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET L'EHPAD

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Sophia MATTA, adjointe au maire qui informe l'assemblée que dans les conditions sanitaires actuelles dues à la pandémie de COVID-19, le banquet des personnes âgées de 70 ans et davantage, ne pourra pas avoir lieu,

Que la distribution des colis de Noël sera faite par les conseillers municipaux volontaires comme les années précédentes,

Sur la base du travail réalisé par la Commission des Affaires Sociales,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A la majorité des voix, (M. Sébastien Glock ne participant ni au débat, ni au vote)

Décide de prendre en charge les colis de Noël comme suit :

- pour les personnes âgées de 70 ans et davantage :

* Colis « duo » pour un couple : valeur de 50 € le colis livré par la maison Helfrich de Kirrwiller,

* Colis individuel : valeur de 25 € le colis livré par la Maison Helfrich de Kirrwiller,

- pour les patients et résidents de l'EHPAD St Joseph :

* un ensemble d'une valeur de 15 € livré par BIO-NAT et Co de Sarralbe

- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal primitif de 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 27 octobre 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 27 octobre 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT